

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DE
LA COMMISSION BANCAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

(Yaoundé, session disciplinaire du 22 septembre 2018)

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) s'est réunie en session disciplinaire le 22 septembre 2018 à Yaoundé, au siège de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), sous la présidence de Monsieur ABBAS MAHAMAT TOLLI, Gouverneur de la BEAC, son Président statutaire.

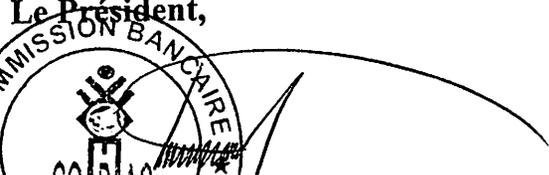
Au cours de cette session, la COBAC a examiné la situation de sept établissements de crédit, en infraction par rapport à la réglementation, notamment en matière de réglementation des changes, de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux. A cette occasion, elle a décidé d'infliger des avertissements et des blâmes aux établissements concernés, ainsi qu'à leurs dirigeants sociaux. En outre, elle a décidé de procéder à la publication des sanctions prononcées à l'encontre de certains établissements.

Par ailleurs, la COBAC a décidé de clore la procédure disciplinaire ouverte à l'encontre de ces établissements de crédit et de leurs dirigeants sociaux.

Commencés à 09 heures 05 minutes, les travaux ont pris fin à 14 heures 15 minutes.

Pour la Commission Bancaire,

Le Président,



ABBAS MAHAMAT TOLLI